

## UE-Burundi : Des sanction "dans le registre du symbolique"

RFI, 30-09-2015 L'Union européenne s'apprête à adopter des sanctions contre le Burundi. Les États-Unis et l'Union européenne devraient adopter jeudi 1er octobre des sanctions contre quatre proches du président burundais Pierre Nkurunziza. Ces sanctions ont obtenu l'accord de principe des 28 États membres de l'UE la semaine dernière, mais elles devraient formellement être adoptées jeudi par le Conseil de l'Union européenne. Elles consistent en une interdiction de visa et le gel de leurs avoirs dans l'UE, des personnes responsables de la répression de ces derniers mois.

Les discussions ont été longues pour établir la liste des quatre. Selon des sources diplomatiques, il s'agit de fonctionnaires ayant un poste à responsabilité dans les services de sécurité, des personnes considérées comme directement impliquées dans les violences de ces derniers mois. « Il ne s'agit ni de personnes politiques, ni d'exécutants, mais bien de donneurs d'ordres », précise une source diplomatique européenne. « On est dans le registre du symbolique », commente toutefois un autre diplomate européen, reconnaissant qu'il était peu probable que les personnes visées aient des comptes en banque à l'étranger ou l'intention de voyager. Article 96 de l'accord de Cotonou La décision de principe de prendre des sanctions cette semaine a surpris plus d'un diplomate à Bujumbura. Certains estiment qu'il aurait peut-être été plus judicieux de commencer par l'autre procédure lancée par l'Union européenne, à savoir l'ouverture de discussions autour de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Cet accord fixe la coopération entre l'Union européenne et les pays tiers. Ces discussions pourraient aboutir à la rupture de toute coopération si des progrès notables n'étaient pas enregistrés en termes de respect des droits de l'homme, des libertés publiques et d'ouverture démocratique. Pourquoi prendre des sanctions avant de proposer des négociations ? Les deux procédures auraient pu concorder, mais le commissaire européen chargé de la coopération internationale, Neven Mimica, avait renvoyé la décision sur l'article 96 à la mi-octobre toujours selon des sources diplomatiques, le temps d'obtenir un complément d'information. Neven Mimica souhaitait également en discuter avec les chefs d'État de la région. Il était au Rwanda, en Ouganda et au Kenya mi-septembre. « Il faut que le gouvernement ait cette volonté d'organiser ce dialogue franc et inclusif. Si le gouvernement ne comprend pas, il faut une aide de la communauté internationale qui peut convaincre le gouvernement d'organiser ce dialogue parce que pour le moment nous observons des assassinats chaque jour de tous côtés. C'est pourquoi à Iteka nous demandons une aide de la communauté internationale. Le fait que le gouvernement a validé la mise en place de cette commission (...) il a d'abord mis les mandats d'arrêts internationaux contre ces gens que nous considérons comme des acteurs dans le dialogue. Donc cela montre la volonté du gouvernement de ne pas organiser un dialogue franc. » Anchaire Nikoyagize, président de la ligue des droits de l'homme Iteka 30/09/2015 - par RFI : « Iteka demande l'annulation des mandats d'arrêts mis contre les opposants au troisième mandat du président Pierre Nkurunziza. Bujumbura accuse les principaux opposants, acteurs de la société civile et des médias d'être responsables de ce qu'il qualifie d'insurrection et d'être complices des auteurs du coup d'État du 13 mai. Le régime burundais se dit prêt à dialoguer et a mis en place une commission nationale pour le dialogue interburundais, mais plusieurs officiels ont clairement expliqué qu'il n'y aurait pas de dialogue avec les personnes poursuivies et qu'il était hors de question que ce dialogue se déroule à l'extérieur du pays. »